

et l'Irak. Ces événements surviennent très loin du Canada, mais ne commettons pas l'erreur de penser qu'ils ne nous intéressent pas. Rappelons-nous que le meurtre d'un archiduc autrichien dans une ville éloignée de Bosnie, au mois de juin 1914, a coûté la vie à 50,000 jeunes Canadiens au cours des quatre années qui suivirent. Les causes de la deuxième Grande Guerre ont aussi pris naissance loin de nous, mais nous avons été impliqués par les conséquences que nous savons.

Quelle doit donc être l'attitude de notre pays à l'heure actuelle par rapport à la question dont on ignore encore la réponse: "Où la Russie veut-elle en venir?". J'ai trois recommandations à formuler. La première, c'est de garder notre sang-froid. Prenons bien garde à la propagande qui se voile sous le couvert des nouvelles et méfions-nous des récits sensationnels. Les journaux sont aujourd'hui remplis de remarquables racontars. Nous savons tous que les correspondants spéciaux doivent gagner leur vie. Certains de ces récits se contredisent. Je me souviens d'avoir lu la semaine dernière encore, dans deux colonnes voisines d'un journal local, d'abord une nouvelle disant que les forces russes en Iran avançaient vers la frontière turque, puis une affirmation catégorique que toutes les routes entre l'Iran et la frontière turque étaient couvertes de quinze pieds de neige et absolument impraticables. Nous devons donc nous garder de croire au mot à mot de ces nouvelles que nous entendons de temps à autre.

En second lieu, je propose qu'en étudiant le cas de l'Union soviétique, nous évitions tout ce qui pourrait nous amener à des extrêmes dans la louange ou dans le blâme. Nous croisons beaucoup de gens aujourd'hui qui sont portés à blâmer la Russie de tous nos ennuis. Il conviendrait de rappeler à ces gens que sans la bravoure et l'abnégation des armées russes et du peuple russe, nous n'aurions pas remporté la victoire et que Hitler dominerait encore l'Europe. Dans l'autre extrême, certains ont tendance à admirer sans réserve tout ce qui vient de la Russie. A ceux-ci on pourrait dire: Laissez ce soin aux compagnons de voyage, aux Buck, aux Ryerson et aux Rose dont c'est le métier et qui en reçoivent sans doute, en temps et lieu, la récompense.

Je suis d'avis que l'attitude qu'il convient de prendre à l'égard de la Russie soviétique en une attitude amicale accompagnée d'un sens critique de la réalité. Je pense que nous devrions volontiers et librement reconnaître qu'elle est une grande nation, mais en même temps lui faire comprendre bien clairement que nous ne nous laissons pas prendre par sa propagande, ni intimider par ses menaces.

L'hon. M. HUGESSEN.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. HUGESSEN: La troisième et dernière idée que je veux exprimer ici est conforme à l'opinion de l'honorable leader de l'autre côté voulant que nous fassions confiance à l'Organisation des Nations Unies et que nous tenions loyalement les engagements que nous avons contractés sous le régime de la Charte. On me permettra de citer ici deux de ces engagements que l'on trouve dans le préambule de la charte. Je cite:

... à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, et

à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international.

Il me semble qu'ici, j'aimerais m'exprimer avec un peu plus de précision. Je voudrais que les représentants officiels du Canada fassent comprendre bien clairement à l'Union soviétique que notre pays demande le respect des traités et des droits des petites nations, comme nous oblige de le faire le préambule de la charte des Nations Unies, que ces petites nations soient la Turquie, l'Iran ou d'autres. Pas n'est besoin de répéter ici les paroles de M. Ernest Bevin, ou du secrétaire Byrnes à ce sujet. Cependant, faisons bien comprendre à tout le monde et dans tous les pays que tels sont les sentiments de la population canadienne et que nous sommes prêts à les défendre sans broncher.

Des VOIX: Très bien.

(Sur la motion de l'honorable M. Howard, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Le Sénat s'ajourne à demain, à trois heures de l'après-midi.

SÉNAT

Jeudi 21 mars 1946.

La séance est ouverte à trois heures de l'après-midi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

**BILL CONCERNANT LE POINÇONNAGE
D'OBJETS CONTENANT DE L'OR,
DE L'ARGENT OU DU PLATINE**

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. ROBERTSON présente le bill F, intitulé: Loi concernant le poinçonnage d'objets contenant de l'or, de l'argent ou du platine.